



Commission d'accès  
à l'information  
du Québec

**Québec**  
Bureau 2.36  
525, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone : 418 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

**Montréal**  
Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4  
Téléphone : 514 873-4196  
Télécopieur : 514 844-6170

Sans frais : **1 888 528-7741** | renseignements@cai.gouv.qc.ca | [www.cai.gouv.qc.ca](http://www.cai.gouv.qc.ca)

PAR COURRIEL

Montréal, le 10 avril 2026

[REDACTED]

N/Réf. : AI-2627-016

Objet : Votre demande d'accès

---

[REDACTED]

Nous accusons réception, en date du 10 avril 2026, de votre demande faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*<sup>1</sup> afin d'avoir accès aux documents suivants :

« Je veux obtenir le plan d'argumentation déposé par le TAL invoquant la non application de la loi sur l'accès au TAL, qui est une procédure déposée par le TAL dans le dossier Grondin , 2026 QCCAI 130. »

(Transcription intégrale)

En réponse à votre demande, nous vous transmettons le document demandé.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Jorge Passalacqua  
Directeur des affaires institutionnelles,  
des communications et de la promotion  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Document  
Avis de recours

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès